



## Programme de bourses pour cliniciens-chercheurs de Percée DT1

### RÉSUMÉ

Cette bourse fournit un soutien salarial aux boursiers inscrits au *Programme de formation de clinicien-chercheur (PFCC)* du *Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC)* qui poursuivent des études supérieures (maîtrise ou doctorat) ou terminent une formation postdoctorale dans le domaine de la recherche sur le diabète de type 1 (DT1). Cette bourse n'est pas destinée à augmenter le salaire des résidents des services de santé provinciaux, mais plutôt à remplacer ce salaire lorsqu'il n'est pas disponible.

### Admissibilité des candidats

Les candidats doivent être inscrits à un programme de résidence en médecine et compléter/appliquer pour le PFCC dans une université canadienne. Cette bourse pourrait être cumulée simultanément avec le salaire de résident des services de santé provinciaux, ainsi qu'avec d'autres financements externes (par exemple, IRSC) ou internes (par exemple, département). Le montant du financement disponible dépendra des autres sources de salaire. Les candidats peuvent bénéficier de cette bourse partout dans le monde, conformément aux politiques de leur établissement d'origine. Percée DT1 s'engage à financer un groupe diversifié de stagiaires et encourage les personnes issues de groupes sous-représentés à poser leur candidature. Veuillez contacter [recherche@PerceeDT1.ca](mailto:recherche@PerceeDT1.ca) si vous avez besoin d'accommodements.

### Admissibilité institutionnelle

Percée DT1 respecte les règles de trois organismes (IRSC, CRSNG, CRSH). L'établissement d'accueil du candidat doit être [admissible au financement des trois organismes](#).

### Détails de la bourse

Il s'agit d'une bourse allant jusqu'à 50 000 dollars canadiens destinée à financer le salaire du candidat pendant son inscription au PFCC. Cette bourse sera accordée pour un an et pourra être renouvelée pour une année supplémentaire en fonction des progrès réalisés, du mérite, des besoins financiers et de la disponibilité des subventions. Les demandes doivent être envoyées à Percée DT1 en novembre 2024, les avis de décision seront publiés au printemps 2025 et le financement commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Pour les boursiers intéressés par une date de début en janvier, veuillez envoyer un courriel à [recherche@PerceeDT1.ca](mailto:recherche@PerceeDT1.ca) pour en discuter.

### OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT DÉTAILLÉE

Les bourses de clinicien-chercheur de Percée DT1 sont conçues pour attirer et promouvoir les cliniciens-chercheurs dans le domaine de la recherche sur le DT1. Ces bourses sont ouvertes aux résidents en médecine qui poursuivent des études supérieures ou une formation par le biais du PFCC du CRMCC dans

une université canadienne. La bourse contribuera au salaire du candidat afin qu'il puisse consacrer son temps à des activités de recherche liées au DT1. Tout projet s'inscrivant dans la [stratégie de la mission globale de Percée DT1](#) sera pris en considération. La durée de la bourse sera d'un an, l'admissibilité au renouvellement dépendant du financement provincial disponible dans l'établissement d'accueil et de la durée des études supérieures, ainsi que des progrès de la recherche, du mérite, des besoins financiers et de la disponibilité de subventions externes. Les titulaires de bourses devront indiquer une manifestation d'intérêt pour le renouvellement de leur bourse avant le mois de janvier de l'année de leur bourse.

### **Admissibilité des candidats**

Les candidats doivent répondre aux critères suivants pour être admissibles :

1. Les candidats ont postulé ou sont inscrits au PFCC et conserveront le statut de résident du CRMCC et/ou seront considérés comme des boursiers de recherche clinique pendant la durée de la bourse.
2. Les candidats qui perçoivent un salaire complet de résident des services de santé provinciaux en même temps que cette bourse peuvent être admissibles à la bourse à une valeur réduite.
3. Les candidats qui suivent la formation du PFCC en trajectoire fractionnée ne peuvent demander un financement que pour des blocs d'au moins 6 mois dans le programme. Cette situation sera examinée au cas par cas et la valeur de la bourse sera calculée au prorata de la durée du bloc, le cas échéant.

\*Nous reconnaissons que chaque établissement administre le PFCC conformément aux réglementations et accords provinciaux et institutionnels. La bourse pourrait être ajustée au cas par cas conformément à la situation d'un candidat. Veuillez contacter [recherche@PerceeDT1.ca](mailto:recherche@PerceeDT1.ca) pour confirmer votre admissibilité.

### **Emplacement**

La recherche peut être menée dans n'importe quel établissement national ou étranger, conformément aux directives de l'établissement d'accueil. La formation interinstitutionnelle est encouragée et Percée DT1 peut offrir son aide, le cas échéant.

### **Exigences en matière de rapports**

Des rapports d'avancement seront exigés deux fois par an, par le biais d'appels de mise à jour d'avancement intérimaires et de rapports d'avancement annuels écrits.

### **Détails de l'application**

Les demandes doivent être envoyées à Percée DT1 le **30 novembre 2024 à 23 h 59 (HNP)**, les avis de décision seront publiés au printemps 2025, le financement commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les candidats doivent soumettre un dossier de candidature complet en utilisant le [formulaire de candidature en ligne](#). Les documents suivants doivent être inclus dans le dossier de candidature :

1. Lettre de soutien du directeur de recherche principal, qui doit inclure la disponibilité et l'adéquation des ressources nécessaires pour mener à bien la recherche proposée (2 pages maximum).
2. CV du candidat (tout format, y compris le CV commun canadien, sera accepté)

3. Déclaration de plan de carrière future (2 pages maximum)
4. Plan de recherche (2 pages maximum)

Remarque : tous les documents peuvent provenir des dossiers de candidature du PFCC ou du programme d'études supérieures, pour autant qu'ils respectent le nombre de pages indiqué ci-dessus. Les candidatures en français seront acceptées et ne doivent pas dépasser 2,5 pages pour chaque section (à l'exception du CV, dont la longueur n'est pas limitée).

### **Examen**

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation par les pairs et seront évaluées en fonction de leur adéquation avec la mission de Percée DT1, du mérite du candidat, de l'environnement de la recherche, de la solidité de l'énoncé du plan de carrière et de la solidité du plan de recherche. Les candidats peuvent être invités à réviser le plan de recherche en fonction des commentaires de l'évaluation, avant que les décisions de financement ne soient prises.